



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GENERALE

TD/B/COM.1/1  
30 septembre 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Commission du commerce des biens  
et services, et des produits de base  
Première session  
Genève, 6 novembre 1996 (première partie)  
et 19 février 1997 (seconde partie)  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Permettre aux pays d'exploiter au maximum les possibilités découlant des Accords du Cycle d'Uruguay, en analysant les incidences de ces accords sur le développement et en renforçant les capacités de participation au système commercial multilatéral
4. Intégration du commerce, de l'environnement et du développement : progrès récents et questions en suspens
5. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport de la Commission.

## II. ANNOTATIONS

Point 1 Election du Bureau

Aux termes de l'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement, "Au début de la première séance de chaque session ordinaire, la Commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur. Le Président, les Vice-Présidents et le Rapporteur constituent le Bureau de la Commission. En élisant les membres du Bureau, la Commission tient dûment compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable". L'article 19 dispose en outre que "Sans préjudice du principe d'une répartition géographique équitable énoncé à l'article 18, le Bureau se compose de sept membres, dont quatre présentés conjointement par les groupes A et C, deux par le groupe B et un par le groupe D, mentionnés dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée".

La Commission devra donc élire son bureau conformément à ces dispositions.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire de la première session de la Commission, qui figure dans la section I ci-dessus, a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive, le 8 juillet 1996. Il a été convenu que la première session de la Commission se tiendrait en deux parties. La première partie, du 6 au 8 novembre 1996 (2 jours et demi), sera consacrée à l'examen du point 3, et la seconde (reprise de la session), du 19 au 21 février 1997 (deux jours et demi), à l'examen du point 4.

Il a également été décidé que la documentation sur le point 4 serait disponible à la première partie de la session, étant entendu qu'elle ne serait pas examinée ni commentée à cette occasion, afin de permettre aux pays de se préparer pour la seconde partie.

Point 3 Permettre aux pays d'exploiter au maximum les possibilités découlant des Accords du Cycle d'Uruguay, en analysant les incidences de ces accords sur le développement et en renforçant les capacités de participation au système commercial multilatéral

La Commission examinera les débouchés et les problèmes commerciaux des pays du tiers monde, ainsi que les incidences des Accords du Cycle d'Uruguay sur leur développement. Leurs débouchés dans le secteur des biens et services et leur intégration dans l'économie mondiale dépendront aussi dans une large mesure de leur capacité de participer davantage au système commercial multilatéral. Les débats seront axés sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement de l'infrastructure administrative nationale, pour donner aux pays les moyens de s'acquitter de leurs obligations et d'exercer leurs droits dans ce domaine, ainsi que sur l'assistance aux Etats souhaitant devenir membres de l'OMC. Le rapport établi par le secrétariat pour cette session traite des moyens de renforcer les capacités de participation au système commercial multilatéral.

Documentation

TD/B/COM.1/2      Rapport du secrétariat de la CNUCED  
et Add.1            Tableaux statistiques

Point 4      Intégration du commerce, de l'environnement et du développement :  
              progrès récents et questions en suspens

Conformément au mandat défini par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session, la Commission devrait faire le point de la situation quatre ans après la Conférence de Rio, en mettant l'accent sur les questions indiquées au paragraphe 91 iv) du document final de Midrand \*/.

Documentation

TD/B/COM.1/3      Rapport du secrétariat de la CNUCED

Point 5      Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission  
              et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires

Aux termes du paragraphe 107 du document final de Midrand, les commissions "... se réuniront une fois par an, à moins que le Conseil n'en décide autrement. Leurs sessions devraient être aussi brèves que possible et ne pas dépasser cinq jours". Un projet d'ordre du jour provisoire pour la deuxième session de la Commission sera présenté pour examen à la seconde partie de la première session.

Point 6      Questions diverses

Point 7      Adoption du rapport de la Commission

Le rapport de la Commission sera examiné par le Conseil du commerce et du développement.

-----

---

\*/ "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/377), adopté par la Conférence à Midrand en mai 1996.